

Conseil des RH du secteur culturel



Une première **expérience de travail enrichissante**

en pratique artistique, en gestion culturelle ou en administration des arts pour les diplômés (niveaux collégial et universitaire)

Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Le CRHSC est un des organismes de prestation de stages *Jeunesse Canada au travail* pour une *carrière vouée au patrimoine*. Les organismes artistiques et culturels sans but lucratif des domaines suivants sont invités à déposer leur demande : les **arts de la scène**, la **création littéraire et l'édition**, les **arts visuels** et les **métiers d'art**, le **cinéma** et la **radiotélédiffusion**, les **médias numériques**, la **musique et l'enregistrement sonore**, et le patrimoine.

DATE LIMITE

Le 29 janvier 2021 (et non le 1^{er} mars tel qu'indiqué sur le site de JCT)

Durée du stage De 16 to 52 semaines (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022). Le travail peut être à temps partiel ou à temps plein. La préférence sera accordée aux employeurs qui offrent un stage à temps plein.

L'importance de l'aide offerte JCTCVP verse généralement entre 50 % et 75 % des coûts liés au stage du diplômé (salaires, avantages sociaux et autres dépenses admissibles) et peut, lorsque c'est justifié, subventionner jusqu'à 85 % des coûts admissibles. La contribution maximale du programme est de 15 000 \$ par stage au Canada. Au cours du processus d'évaluation des demandes, la priorité ira aux employeurs dont les **contributions**¹ équivalent à ou dépassent 25 % à 50 % des coûts du stage.

¹ **Contributions en nature**: Lorsque vous postulez pour le financement, sur le site Web de JCT, dans la section du budget, il est important d'inclure les projections de **contributions**¹ en nature. Les contributions en nature sont des biens ou des services non monétaires qui assureront le succès du stage; celles-ci pourraient être des dons d'équipement, de services ou autres choses (nécessaires au stage proposé) qui autrement devraient être achetées.

Comment faire une demande

1ère ÉTAPE – Lisez le Guide de l'Employeur <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/jeunesse-canada-travail/employeurs/guide-employeur.html#a3a>

Voir **Section 3: Programmes de stages** - JCT pour une carrière vouée au patrimoine
Stages au Canada

- Qui peut faire une demande
- À quels objectifs votre demande doit-elle répondre?
- Les priorités du gouvernement
- Comment faire une demande
- Quelle est l'importance de l'aide offerte?
- Comment le financement vous sera-t-il versé?
- Questions?

Diplômé(e)s – Qui peut faire une demande <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/jeunesse-canada-travail/etudiants-diplomes/carriere-vouee-patrimoine-diplomes.html>

2ième ÉTAPE – Inscrivez-vous à titre d'Employeur <https://young-canada-works.canada.ca/Account/Login>

Lors de l'inscription, vous devrez sélectionner

Le nom du programme : *Jeunesse Canada au Travail pour une carrière vouée au patrimoine (JCTCVP)*

L'année du programme : 2021-2022

L'organisme de prestation: *Conseil des ressources humaines du secteur culturel*

Les critères de sélection

Objectifs généraux : Les objectifs JCT (voir la Section 1 du Guide de l'Employeur); bénéfiques pour le stagiaire et l'employeur.

Planification : description du projet (objectifs et résultats mesurables); description de poste et plan de travail (tâches et échéances).

Développement des compétences : développement de compétences spécialisées axées sur la carrière et de l'employabilité; expérience de travail pratique et enrichissante; possibilités de réseautage professionnel. **Paramètres de l'emploi** : profil du candidat clairement défini; salaire approprié. **Recrutement** : processus de sélection transparent et l'entrevue prévue; mesures pour groupes d'équité en matière d'emploi (y compris les organismes, les jeunes, le patrimoine culture autochtones ainsi que les organismes reliés aux communautés de langue en situation minoritaire); description du poste. **Orientation et supervision** : supervision et support professionnel (formation, encadrement, mentorat, suivi, évaluation de rendement, etc.); plan d'action pour la transition au marché du travail pendant et à la fin du stage. **Budget** : **contribution**¹ de l'employeur en espèces et en nature; estimations et justification; autres sources de financement, s'il y a lieu.

La priorité ira aux Employeurs

- dont les **contributions**¹ équivalent à ou dépassent 25 % à 50 % des coûts du stage, et
- qui offriront des stages à temps plein.

Le Comité de sélection du CRHSC prend aussi en considération les points suivants :

- la **distribution disciplinaire** (les arts de la scène, la création littéraire et l'édition, les arts visuels et les métiers d'art, le cinéma et la radiotélédiffusion, les médias numériques, la musique et l'enregistrement sonore et le patrimoine)
- la **diversité**
- la **distribution géographique** (à travers le Canada, en milieux ruraux et urbains ainsi qu'en région éloignée)
- les **langues officielles**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à faire parvenir un courriel à ldaoust@crhsculturel.ca

Lucie D'Aoust, coordonnatrice du programme de stages pour les jeunes